

Vision et Ligne directrice

Valable dès le 1er juillet 2013

Approuvé par le Conseil de fondation
le 27 juin 2013

Vision & Mission

La PPS protège ses membres par des prestations de prévoyance conformes aux besoins et supérieures à la moyenne, elle garantit une sécurité élevée et crée de la confiance par une communication claire et précoce.

Ligne directrice

Valeurs

- La PPS est un partenaire fiable pour ses assurés dans l'organisation de leur futur.
- La PPS informe ses assurés de manière ouverte, compréhensible, complète et en temps opportun.
- La PPS est loyale et fiable envers ses partenaires commerciaux et prestataires de services.

Buts

- La PPS garantit à ses assurés et leurs membres de famille des prestations conformes aux besoins, financées éthiquement de manière acceptable pour les protéger contre les risques vieillesse, décès et invalidité.
- Les actifs et les retraités doivent pareillement profiter des prestations de la caisse.
- Des placements sûrs et aux revenus abondants contribuent à de solides prestations.
- Le financement, qui est pris en charge conjointement par l'employeur et l'employé, doit couvrir les coûts.
- Sur la base d'une gestion efficace, les coûts demeurent aussi bas que possible.
- La PPS applique des bases actuarielles actuelles et les réexamine régulièrement.
- La PPS administre sa fortune avec circonspection et, autant que possible, tient compte de placements durables.
- Pour la gestion, la PPS sollicite un soutien professionnel et encourage la formation des membres du Conseil de fondation et de ses destinataires.

Environnement

- La PPS se positionne dans le premier tiers des caisses de pensions de droit privé de la Suisse.
- La PPS inclut constamment les évolutions sociales et de la société dans ses décisions.
- La PPS respecte les règlements et les lois.